

Séance du 31 janvier 2024

Le trente et un mai deux mille vingt-quatre, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Mohamed BENAHMED, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Claudette BOUCHÉ, Etienne DHUICQ, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Valérie JACQUINOT, Jean-Pierre SCHANG, Dominique THUAULT, Sébastien VERDRU, Claudine ZUBER

Absents : Bernard CRÉPIN, Céline FAGOT, Nelly GRIFFON, Régis NOIZET

Absent excusé : Ludovic VAN WAESBERGE

Absents représentés : Coralie ADNOT pouvoir à Etienne DHUICQ

Secrétaire de séance : Mohamed BENAHMED

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire interministérielle NOR INTB8900017C du 11 janvier 1989,

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 12 avril 2023, approuvant le budget 2023 de la Commune,

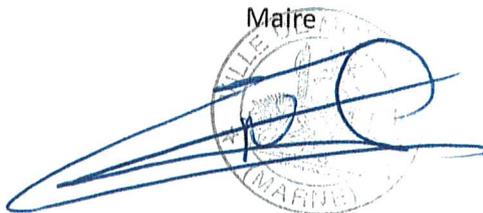
Considérant qu'il sera peut-être nécessaire d'engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif de l'année 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite maximale du quart des dépenses inscrites au budget de l'exercice 2023, selon la répartition précisée ci-après :

Intitulé	Montant en €
165 caution	500,00
2111 Terrain	5 000,00
2128 Aménagement de terrain	5 000,00
2138 Construction	15 000,00
2152 Matériel	12 500,00
21578 Matériel outillage	5 000,00
2183 Matériel de bureau	2 500,00
2188 Autres immobilisations corporelles	500,00

Etienne DHUICQ

Maire



Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	19	14

Date de la Convocation 24 janvier 2024

Date d'Affichage
24 janvier 2024

Objet de la délibération

No 2024-100144

Finances

Autorisation d'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20240131-del2024-100144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2024

Publication : 06/02/2024

Le Maire

